



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 16 décembre 2025 à 18h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents les conseillers Didier Le Mouellic, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Eric Charbonneau, Luc Pilon et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire André Brunette.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire André Brunette.

**25-12-16-7190 Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mardi 16 décembre 2025 à 18 h 00.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

**25-12-16-7191 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 16 décembre 2025 tel que présenté.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE);
- D) Demande de contribution financière : CLSC Huntingdon programme SIF/FACT;
- E) Société de l'assurance automobile du Québec - Renouvellement du contrat – Autorisation de signature;
- F) Période de questions;
- G) Levée de la séance.

Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)

Dossier : LDF46429 – 69055 (16) – 20250416-029

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

25-12-16-7192

**Il est proposé par monsieur Eric Charbonneau
Appuyé par monsieur Didier Le Mouellic
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon approuve les dépenses d'un montant de 97 215 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

Demande de contribution financière : CLSC Huntingdon programme SIF/FACT

Considérant que la Direction des programmes Santé mentale et Dépendance du CLSC Huntingdon, en partenariat avec des organismes communautaires de la région, organise une journée où ils livreront des repas de Noël aux usagers en santé mentale adulte du programme SIF/FACT (Suivi d'intensité flexible/Flexible assertive community treatment);

Considérant que l'objectif de cette journée est de démontrer le soutien et la présence du CLSC aux usagers en santé mentale adulte du programme SIF/FACT;

Considérant que le CLSC Huntingdon demande une aide financière pour offrir un repas et des sucreries qui seront apportés au domicile de chacun de leur client lors de cette journée de célébration.

25-12-16-7193

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

D'accorder une contribution financière au montant de 250 \$ au CLSC Huntingdon pour leur journée de célébration du temps des fêtes.

Que la dépense de 250 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

**Société de l'assurance automobile du Québec -
Renouvellement du contrat – Autorisation de signature**

Considérant que le contrat de service en permis et immatriculation avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) vient à échéance le 31 décembre 2025;

Considérant que la SAAQ et la Ville de Huntingdon sont liées, depuis le 1^{er} janvier 2016, par un contrat concernant les opérations relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation pour le point de service 06-349;

Considérant que la SAAQ désire uniformiser ses contrats concernant les transactions relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation;

Considérant que la SAAQ a transmis une correspondance à l'effet d'offrir la possibilité de renouveler le contrat avec celle-ci pour une durée d'un an avec renouvellement automatique par périodes d'un an, sauf préavis contraire de l'une ou l'autre des Parties.

25-12-16-7194

**Il est proposé par monsieur Didier Le Mouellic
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal accepte de prolonger le contrat de service en permis et immatriculation avec la Société de l'assurance automobile du Québec.

Que le maire, André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés, pour et au nom de la Ville de Huntingdon à signer ledit contrat.

Que le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents, tels que le contrat de service – Permis et immatriculation et ses avenants pour permettre le renouvellement, la prolongation ou la modification du mandat en matière de permis de conduire et d'immatriculation confié par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

25-12-16-7195

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Eric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 18 h 15.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière